



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE OU PRÉLIMINAIRE
DES INCIDENCES NATURA2000**



Pourquoi ?

Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.

Evaluation simplifiée ou dossier approfondi ?

Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie.

Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

Par qui ?

*Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.*

Pour qui ?

*Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

Définition :

*L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.*

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : **Xavier SIMON**
(Directeur Général de Citadis)

(Commune et département) : **84 000 AVIGNON**

Adresse : **6 Passage de l'Oratoire**

Téléphone : **04 90 27 57 12**

Fax :

Email : **xsimon@citadis.fr**

Nom du projet : **Projet Articité : Construction de 4 halles en structure bois pour des plateformes techniques**

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences ? **Demande au cas par cas (démarche volontaire)**

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Le projet Articité consiste à créer des plateformes techniques comprenant 4 halles en structure bois.

Concrètement, le projet prévoit :

- La création de 4 halles en structure bois,
- Des voies d'accès,
- Des places de stationnement (privées),
- des aménagements paysagers.

Les superficies sont les suivantes :

- 2 695 m² de surface de plancher
- 8 755 m² de terrain d'assiette

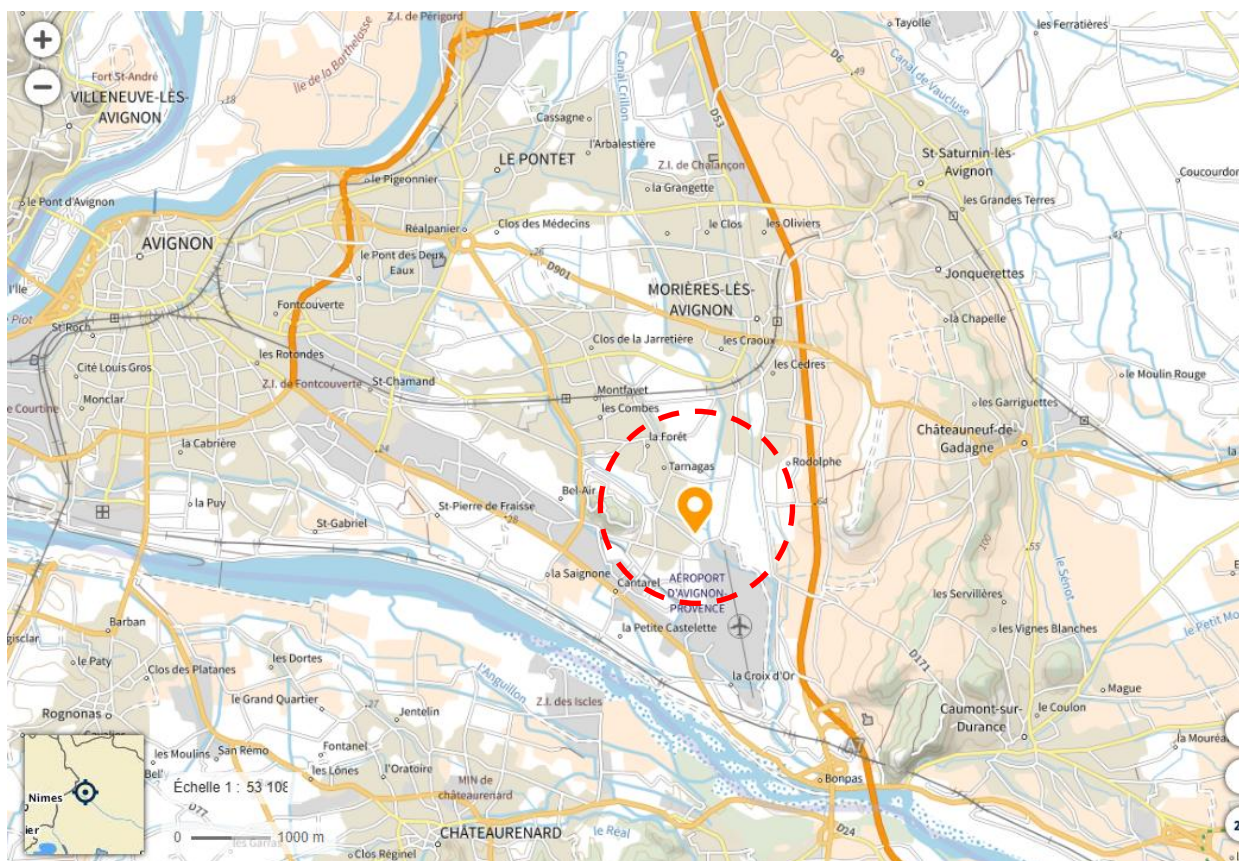
Le budget global du projet est estimé à 2 780 000 € HT.

La durée des travaux est estimée à 12 mois et la durée de préparation de chantier est estimée à 1 mois.

L'accès se fera depuis l'Avenue de la Pinède et la rue Lucie Aubrac qui sera alors ouverte à la circulation. Le projet est actuellement desservi par une ligne de bus, dont l'arrêt le plus proche se situe Chemin des Férons (500 m à pieds).

b. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^e. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également **un plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).



Carte IGN – Géoportail (1/53 108)

Le projet est situé :

Nom de la commune : **Avignon** N° Département : **84 000**

Lieu-dit :

En site(s) Natura 2000 ☐

n° de site(s) : (FR93----)

n° de site(s) : (FR93----)

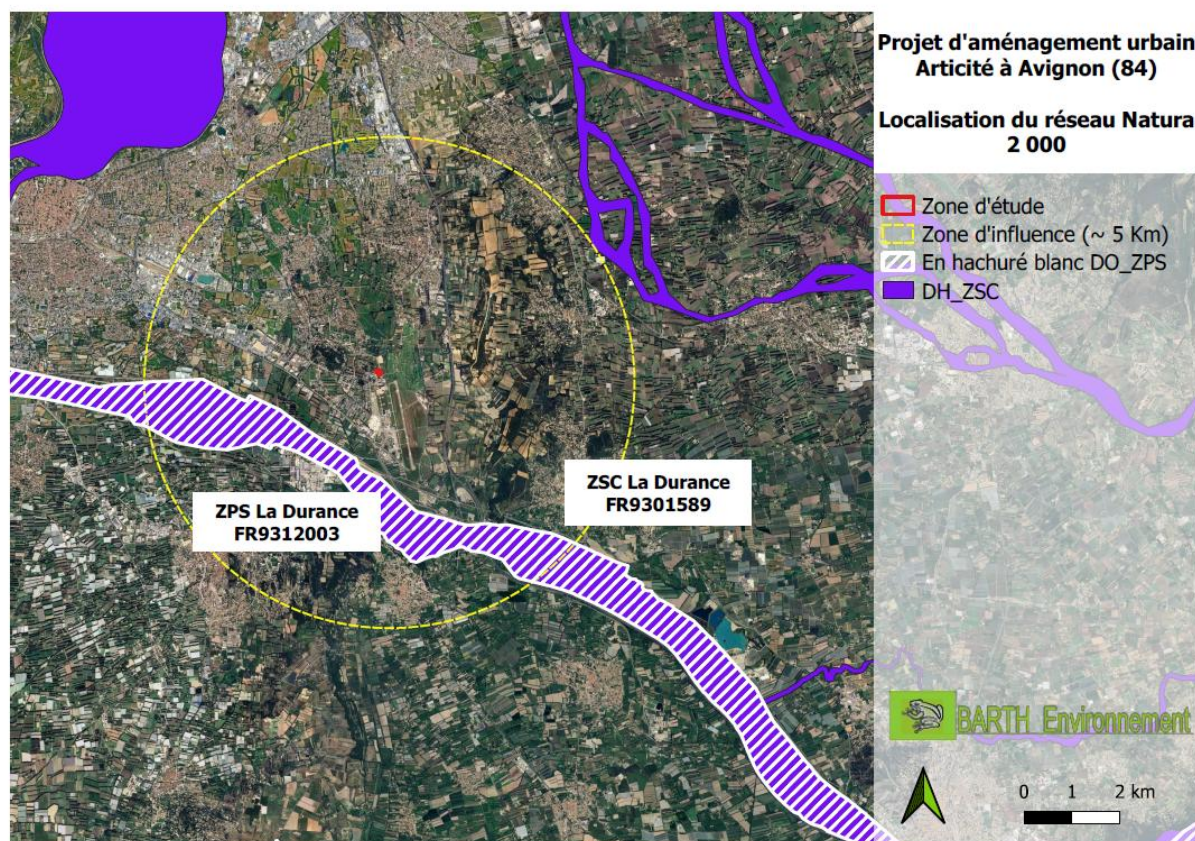
Hors site(s) Natura 2000 ☒ A quelle distance ?

A **1.8 km** du site n° des site(s) : **La Durance FR9301589 et FR9312003**

A du site n° de site(s) :

A du site n° de site(s) :

Sur la carte ci-après figurent l'emplacement de ces zones Natura 2000.



Carte de localisation des sites Natura 2000

c. Etendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : **environ 8 755 m² (superficie assiette) sur environ 2 695 m² (surface plancher)** ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

- | | |
|---|--|
| ☐ < 100 m ² | ☐ 1 000 à 10 000 m ² (1 ha) |
| ☐ 100 à 1 000 m ² | ☒ > 10 000 m ² (> 1 ha) |

- Longueur (si linéaire impacté) : (m.)

- Emprises en phase chantier : (m.)

- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention génèrera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

Le projet prévoit des aires de stationnements (environ 62 places de stationnements : 27 places privées extérieures, 11 privées intérieures), ainsi que des voiries et réseaux divers, un accès pompiers et un éclairage raisonné.

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

☒ diurne

☐ nocturne

- Durée précise si connue : **12 mois**

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

☐ < 1 mois

☐ 1 an à 5 ans

☒ 1 mois à 1 an

☐ > 5 ans

- Période précise si connue :

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

☐ Printemps

☒ Automne

☐ Eté

☐ Hiver

- Fréquence :

☐ chaque année

☐ chaque mois

☐ autre (préciser) :

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Avant le démarrage des travaux, il sera mis en place une clôture en périphérie de l'aire de chantier. En complément, il sera mis en place un balisage environnemental (mise en défens), afin de préserver les espaces et espèces à enjeux.

Il sera ensuite réalisé les travaux de terrassement nécessaires à la construction des halles.

Puis seront installés des réseaux (eaux usées, eaux pluviales, eau potable, électricité, téléphone, gaz...) et des équipements (noue de rétention, aires de stationnement).

Enfin, il sera réalisé les travaux de finition :

- panneaux de signalisation,

- marquages au sol,

- cheminements piétonniers,

- aménagements paysagers et autres plantations.

Le projet prévoit en effet des aménagements paysagers sur l'ensemble de la zone aménagée (espaces verts + haies + plantations), afin d'intégrer au mieux le projet dans son environnement. Il sera choisi des essences locales (Micocoulier, Chêne vert, Erable de Montpellier, Thym, Romarin, Lavande à feuilles étroites...).

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet : **2 780 000 € HT**

ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

☐ < 5 000 €

☐ de 20 000 € à 100 000 €

☐ de 5 000 à 20 000 €

☒ > à 100 000 €

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- ☐ Réserve Naturelle Nationale
- ☐ Réserve Naturelle Régionale
- ☐ Parc National
- ☐ Arrêté de protection de biotope
- ☐ Site classé
- ☐ Site inscrit
- ☐ PIG (projet d'intérêt général) de protection
- ☐ Parc Naturel Régional
- ☐ ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- ☐ Réserve de biosphère
- ☐ Site RAMSAR

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- ☐ Aucun
- ☐ Pâturage / fauche
- ☐ Chasse
- ☐ Pêche
- ☐ Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- ☒ Agriculture
- ☐ Sylviculture
- ☐ Décharge sauvage
- ☐ Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- ☐ Cabanisation
- ☐ Construite, non naturelle :
- ☒ Autre (préciser l'usage) : Terrain en friche.....

Commentaires :.....
.....
.....
.....
.....

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.



Terrain en friche [87.1 ; I1.53]
Avenue de la Pinède

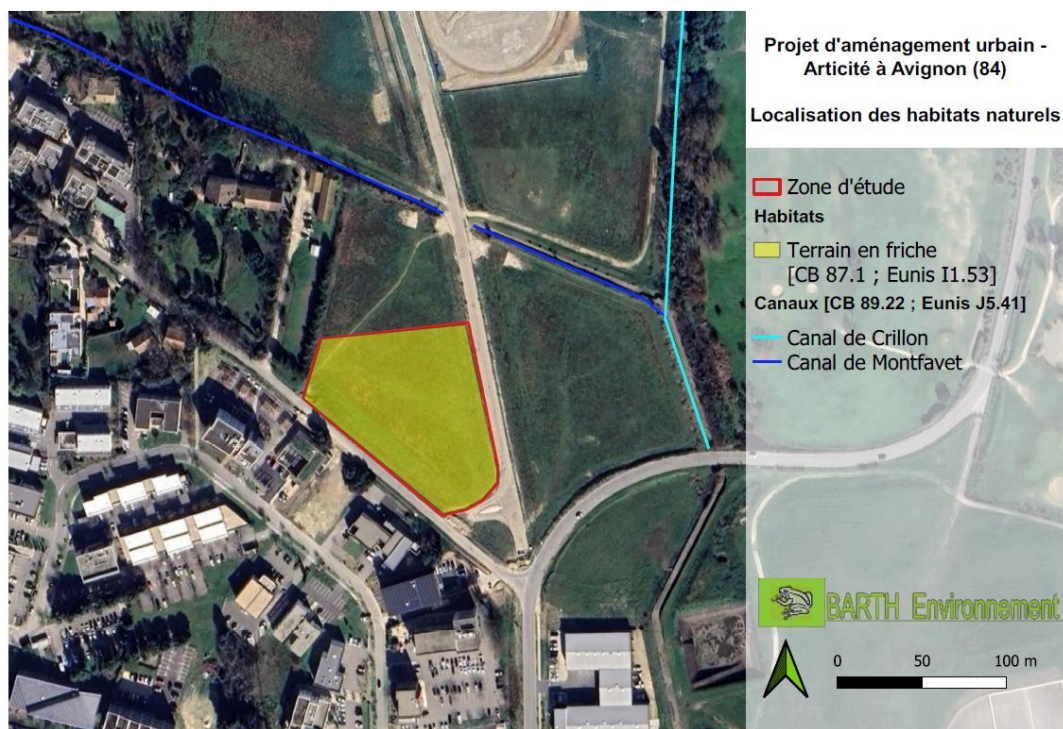


Terrain en friche [87.1 ; I1.53]



Terrain en friche [87.1 ; I1.53]

La typologie des habitats naturels est présentée sur la carte ci-après :



Typologie des habitats

TABLEAU DES HABITATS NATURELS :

Carte de localisation des habitats semi-naturels

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre :		
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :		
Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :		
Zones humides	Fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre :	X	Peuplement de Canne de Provence (1 m2)
Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre :		
Autre type de milieu	Milieu anthropique	X	Friche postculturale

TABEAU DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE :

La Durance - FR9301589

Ce tableau concerne les habitats d'intérêt communautaire qui sont mentionnés dans le Formulaire Standard de Données (FSD) qui est le document de référence de chaque site.

Projet situé hors site Natura 2000 ; aucun habitat d'intérêt communautaire présent sur la zone du projet.

NOM ET CODE des habitats listes sur le FSD	Cocher si le projet a une incidence sur l'habitat	Commentaires
ABSENT		

TABEAU ESPECES FAUNE, FLORE concernés par les sites Natura 2000 :

La Durance - FR9301589

Ce tableau concerne les habitats d'intérêt communautaire qui sont mentionnés dans le Formulaire Standard de Données (FSD) qui est le document de référence de chaque site.

Projet situé hors site Natura 2000 ; Chauves-souris d'intérêt communautaire potentiellement présentes en transit et chasse occasionnelle sur la zone du projet.

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentiel le	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)	Nature et niveau de l'incidence
Plantes				
Mollusques	Vertigo étroit		Espèce non observée et considérée comme absente. Absence de milieu favorable au sein de l'aire d'étude du projet.	Aucune incidence
	Vertigo des moulins			
Invertébrés	Cordulie à corps fin		Espèces non observés malgré des habitats favorables. Espèces considérées comme absentes.	Aucune incidence
	Agrion de Mercure			
	Gomphe de Graslin			
	Lucane cerf-volant		Espèces non observées et considérées comme absentes. Absence de milieu favorable au sein de l'aire d'étude du projet et absence de plantes hôtes (Ecaïlle chinée, Damier de la succise et Laineuse du Prunellier).	
	Grand Capricorne			
	Pique prune			
	Ecaïlle chinée			
	Damier de la succise			
Laineuse du Prunellier		Aucune incidence		
Amphibiens, reptiles	Sonneur à ventre jaune		Espèces non observées et considérées comme absentes. Absence de milieu favorable au sein de l'aire d'étude du projet.	Aucune incidence
	Triton palmé			
	Cistude d'Europe			

Oiseaux				
Mammifères terrestres	Castor d'Europe		Espèces non observées et considérées comme absentes. Absence de milieu favorable au sein de l'aire d'étude du projet.	Aucune incidence
	Loutre d'Europe			
	Loup gris			
Chauves-souris	Petit Rhinolophe	x	Aucun déboisement ou rupture de corridor prévu. Absence de gîtes favorables pour ces espèces. Potentielles en transit et chasse occasionnelle. Aucun éclairage nocturne permanent n'est prévu.	Faible incidence
	Grand Rhinolophe	x		
	Barbastelle d'Europe	x		
	Minioptère de Schreibers	x		
	Petit Murin	x		
	Grand Murin	x		
	Murin de Capaccini			
	Murin à oreilles échancrées	x		
Poissons	Chabot commun		Absence de milieu favorable (espèces inféodées aux cours d'eau).	Aucune incidence
	Lamproie de rivière			
	Alose feinte Atlantique			
	Barbeau méridional			
	Bouvière			
	Apron du Rhône			
	Blageon			
	Toxostome			
Le cas échéant, autres espèces remarquables animales ou végétales	Tourterelle des bois		Espèce non observée et considérée comme absente.	Aucune incidence
	Anguille d'Europe		Absence de milieu favorable (espèce inféodée aux cours d'eau).	Aucune incidence
	Sphinx de l'Argousier		Espèces considérées comme faiblement potentielles. Absence de milieu favorable ou de plante hôte (Sphinx de l'Argousier).	Aucune incidence
	Agrion bleuissant			
	Criquet des Iscles			
	Criquet des salines			
	Cylindera arenaria			
	Leptopus hispanus			
	Tridactyle panaché			
	Lézard ocellé			
	Sympétrum déprimé	x	Espèce avérée sur le Canal de Montfavet, aucuns travaux ne sont prévus au niveau de ces habitats.	Faible incidence
	Petite massette		Espèce non observée et considérée comme absente.	Aucune incidence

TABLEAU DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE :

La Durance - FR9312003

Ce tableau concerne les habitats d'intérêt communautaire qui sont mentionnés dans le Formulaire Standard de Données (FSD) qui est le document de référence de chaque site.

Projet situé hors site Natura 2000 ; aucun habitat d'intérêt communautaire présent sur la zone du projet.

NOM ET CODE des habitats listes sur le FSD	Cocher si le projet a une incidence sur l'habitat	Commentaires
ABSENT		

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE concernés par les sites Natura 2000 :

La Durance - FR9312003

Ce tableau concerne les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire qui sont mentionnés dans le Formulaire Standard de Données (FSD) qui est le document de référence de chaque site.

Projet situé hors site Natura 2000 ; A part le Milan noir en chasse, aucun oiseau d'intérêt communautaire n'est présent sur la zone du projet.

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)	Nature et niveau de l'incidence
OISEAUX	<i>Acrocephalus melanopogon</i>		Espèces considérées comme non potentielles. Absence de milieux favorables.	Aucune incidence
	<i>Acrocephalus paludicola</i>			
	<i>Actitis hypoleucos</i>			
	<i>Alcedo atthis</i>			
	<i>Anas acuta</i>			
	<i>Anas clypeata</i>			
	<i>Anas crecca</i>			
	<i>Anas penelope</i>			
	<i>Anas platyrhynchos</i>			
	<i>Anas querquedula</i>			
	<i>Anas strepera</i>			
	<i>Anser albifrons</i>			
	<i>Anser anser</i>			
	<i>Anthus campestris</i>			
	<i>Aquila chrysaetos</i>			
	<i>Ardea cinerea</i>			
	<i>Ardea purpurea</i>			
	<i>Ardeola ralloides</i>			
	<i>Asio flammeus</i>			
	<i>Aythya ferina</i>			
	<i>Aythya fuligula</i>			
	<i>Aythya nyroca</i>			
	<i>Botaurus stellaris</i>			
	<i>Bubo bubo</i>			
	<i>Bubulcus ibis</i>			
	<i>Bucephala clangula</i>			
	<i>Burhinus oedicephalus</i>			
	<i>Calandrella brachydactyla</i>			
	<i>Calidris alpina</i>			
	<i>Calidris minuta</i>			
	<i>Caprimulgus europaeus</i>			

<i>Charadrius dubius</i>	
<i>Charadrius hiaticula</i>	
<i>Charadrius morinellus</i>	
<i>Chlidonias hybridus</i>	
<i>Chlidonias niger</i>	
<i>Ciconia nigra</i>	
<i>Circaetus gallicus</i>	
<i>Circus aeruginosus</i>	
<i>Circus cyaneus</i>	
<i>Circus pygargus</i>	
<i>Coracias garrulus</i>	
<i>Cygnus olor</i>	
<i>Dryocopus martius</i>	
<i>Egretta alba</i>	
<i>Egretta garzetta</i>	
<i>Emberiza hortulana</i>	
<i>Falco columbarius</i>	
<i>Falco peregrinus</i>	
<i>Falco vespertinus</i>	
<i>Fulica atra</i>	
<i>Gallinago gallinago</i>	
<i>Gallinula chloropus</i>	
<i>Gavia stellata</i>	
<i>Gelochelidon nilotica</i>	
<i>Grus grus</i>	
<i>Hieraaetus fasciatus</i>	
<i>Hieraaetus pennatus</i>	
<i>Himantopus himantopus</i>	
<i>Ixobrychus minutus</i>	
<i>Lanius collurio</i>	
<i>Larus canus</i>	
<i>Larus fuscus</i>	
<i>Larus melanocephalus</i>	
<i>Larus michahellis</i>	
<i>Larus ridibundus</i>	
<i>Limosa lapponica</i>	
<i>Limosa limosa</i>	
<i>Lullula arborea</i>	
<i>Luscinia svecica</i>	
<i>Lymnocyptes minimus</i>	
<i>Melanocorypha calandra</i>	
<i>Mergus merganser</i>	
<i>Milvus migrans</i>	x
<i>Milvus milvus</i>	
<i>Neophron percnopterus</i>	

Dans sa finalité, le projet aura peu d'incidence sur cette espèce présente en chasse ponctuelle. De plus les travaux auront lieu avant la période de reproduction de la plupart de l'avifaune locale commune.

Faible incidence

Aucune incidence

	<i>Netta rufina</i> <i>Numenius arquata</i> <i>Numenius phaeopus</i> <i>Nycticorax nycticorax</i> <i>Pandion haliaetus</i> <i>Pernis apivorus</i> <i>Phalacrocorax carbo</i> <i>Philomachus pugnax</i> <i>Phoenicopterus ruber</i> <i>Plegadis falcinellus</i> <i>Pluvialis apricaria</i> <i>Podiceps auritus</i> <i>Podiceps cristatus</i> <i>Podiceps nigricollis</i> <i>Porzana parva</i> <i>Porzana porzana</i> <i>Porzana pusilla</i> <i>Pyrhacorax pyrrhacorax</i> <i>Rallus aquaticus</i> <i>Recurvirostra avosetta</i> <i>Scolopax rusticola</i> <i>Sterna caspia</i> <i>Sterna hirundo</i> <i>Sylvia undata</i> <i>Tachybaptus ruficollis</i> <i>Tadorna tadorna</i> <i>Tetrax tetrax</i> <i>Tringa erythropus</i> <i>Tringa glareola</i> <i>Tringa nebularia</i> <i>Tringa ochropus</i> <i>Tringa totanus</i> <i>Vanellus vanellus</i>			
Le cas échéant, autres espèces remarquables animales ou végétales	<i>Falco subbuteo</i>			Aucune incidence
	<i>Coturnix coturnix</i> <i>Streptopelia turtur</i> <i>Otus scops</i> <i>Athene noctua</i> <i>Merops apiaster</i> <i>Upupa epops</i> <i>Jynx torquilla</i> <i>Picus viridis</i> <i>Galerida cristata</i> <i>Riparia riparia</i> <i>Hirundo daurica</i> <i>Remiz pendulinus</i> <i>Cinclus cinclus</i> <i>Phoenicurus phoenicurus</i>		Especies consideradas como faiblement potentielles. Absence de milieux favorables.	Aucune incidence

<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	
<i>Passer montanus</i>	
<i>Fringilla montifringilla</i>	
<i>Carduelis cannabina</i>	
<i>Miliaria calandra</i>	

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Les habitats du site d'étude, se résument en une friche postculturelle. Aucun habitat d'espèces protégées n'est présent et ne sera détruit.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Aucune espèce protégée figurant au FSD ne sera détruite.

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

Les principales atteintes pour ce type de projet sont les suivantes : impact visuel, mais il est à relativiser en ce contexte périurbain avignonnais. Tous les enjeux écologiques repérés lors de la visite préalable établie début de l'été 2025 par Barth Environnement et consignés dans la Notice Ecologique annexée, ont été finement analysés au regard de leur enjeu local de conservation et de leur capacité de résilience aux perturbations. L'ensemble des mesures de réduction des incidences ainsi que des mesures d'accompagnement issues de la Notice Ecologique sont résumées ci-après :

Synthèse des mesures d'accompagnement :

MA1 : Mise en place d'un chantier vert et accompagnement par un Ecologue

Afin de limiter les nuisances de conception du projet sur l'environnement, un chantier vert sera mis en place et un écologue désigné par le Maître d'ouvrage sera inclus aux réflexions afin d'intégrer dès cette phase les bonnes pratiques environnementales

Synthèse des mesures d'évitement :

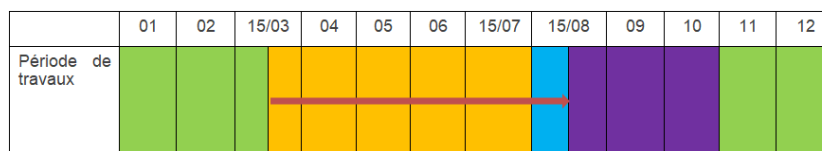
ME1 : Respect des emprises

Lors de la phase de préparation du chantier, la délimitation par balisage des emprises devra être respectée. Aucun abattage d'arbres n'est prévu.

Dans le cadre de la mission écologique de chantier, l'Ecologue veillera à ce que les emprises et les éléments du paysage à sauvegarder (en situation proche), soient clairement identifiés à l'aide de filets de protection ou de rubalise, durant toute la durée du chantier.

Synthèse des mesures de réduction (en phase chantier et post chantier) :

MR1 : Respect du calendrier d'intervention



Période chantier conseillée

- Phase de préparation du chantier
- Période de travaux autorisée (défrichement/terrassements)
- Période de travaux autorisée (autres travaux)
- Période à éviter (ou travail en continu)

MR2 : Aménagements paysagers

Le projet a été spécialement étudié afin de prendre en considération son insertion dans l'environnement. Autour des halles, les revêtements proposés seront traités avec des matériaux différents et de nombreuses plantations sont prévues.

MR3 : Gestion de la ressource

Les eaux usées seront récoltées et raccordées au réseau communal.

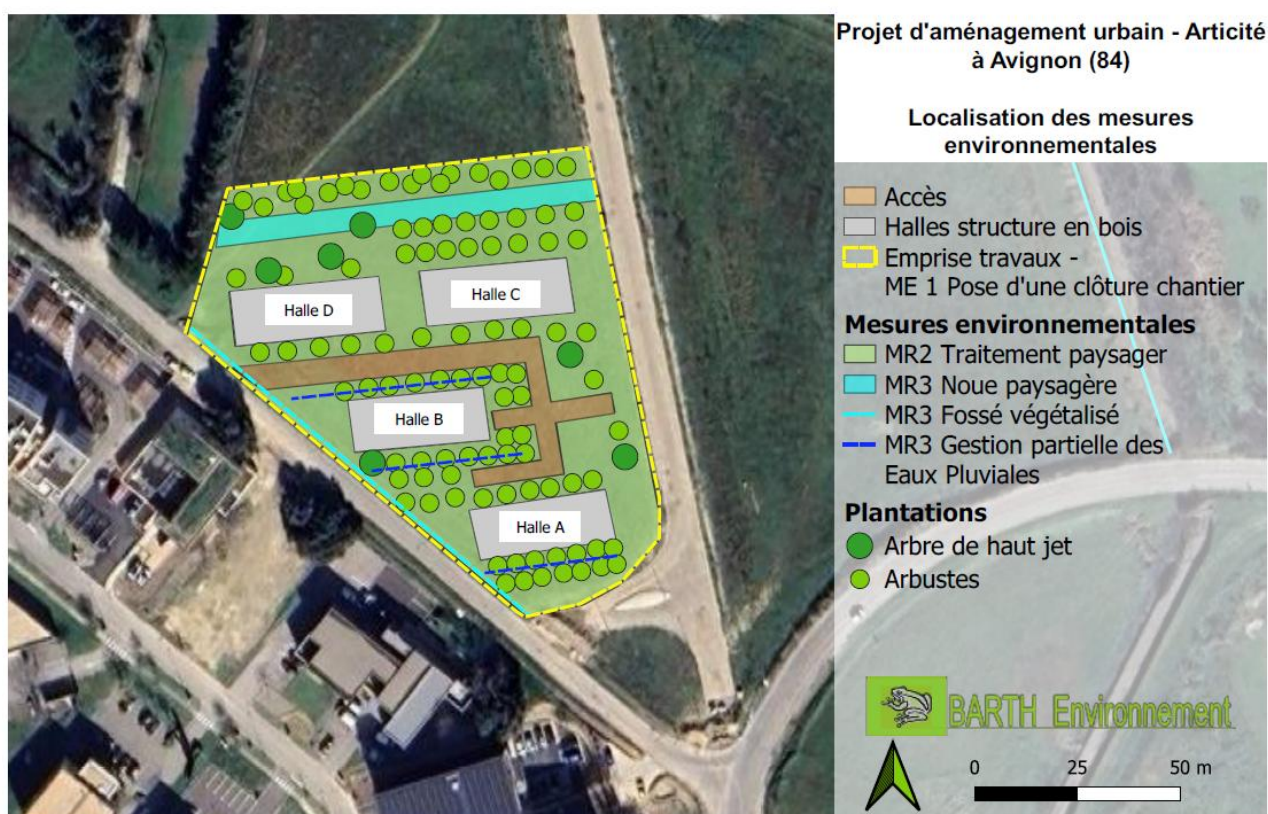
Afin de faire de limiter les consommations d'eau, il est important de noter que le projet présente peu de surfaces engazonnées. L'arrosage des plantations localisées au niveau des espaces publics, se fera par goutte à goutte.

MR4 : Respect de la trame noire

Aucun éclairage nocturne permanent, ni aucun néon ne seront tolérés sur la zone de projet.

MR5 : Accès pompier

La protection incendie sera assurée par la mise en place d'une borne incendie à l'entrée du site. Les voies et les équipements réalisés permettront l'accès aux pompiers.



Carte des mesures environnementales



Plan masse du projet

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000*
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital*

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

Les sites NATURA 2000 les plus proches de la zone-projet sont situés à 1.80 km et sont constitués par la ZPS « La Durance » et la ZSC « La Durance », avec leurs hydrosystèmes et leurs annexes fluviales. La zone de projet n'est pas concernée par les habitats recensés dans ces milieux.

X NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

Des oiseaux et des chauves-souris sont susceptibles d'utiliser occasionnellement les milieux ouverts (friches) du secteur de projet pour leur alimentation. Toutefois, le projet n'aura aucune incidence sur les fonctions vitales des espèces d'intérêt communautaire recensées dans la ZSC et la ZPS et ne remettra pas en cause l'état de conservation de ces sites, ni les espèces qui leur sont liées.

La parcelle correspond dans son ensemble, à des terrains en friches, (probablement d'anciennes cultures), ils ne présentent pas d'intérêt écologique patrimonial ; il n'y a pas d'enjeux de conservation de la flore et les couloirs de déplacement du secteur pour la faune et l'avifaune, ne seront pas rompus. De nouvelles plantations d'essences locales sont implantées au sein du projet, afin de tenir compte de la matrice paysagère. L'éclairage extérieur non permanent est prévu au niveau de l'activité « Horloge et Lumendar », mais aucun néon d'enseignes lumineuses ne sera toléré sur la zone de projet.

De plus des mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement seront mises en place pendant la phase chantier, de manière à ne pas porter atteinte de manière significative à l'état de conservation des sites Natura 2000 précités et des espèces inscrites au FSD. La séquence ERC prévue permettra d'éviter toute destruction/altération d'espèces protégées et de minimiser les incidences écologiques générales concernant la faune et la flore.

☐ **OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A : **Avignon**

Signature :

Le : **Juillet 2025**

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l' « Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 » :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/-Les-outils->

- Information cartographique CARMEN :

Sur le site internet de la DREAL :

http://carto.ecologie.gouv.fr/HTML_PUBLIC/Site%20de%20consultation/site.php?service_idx=25W&map=environnement.map

- Dans les **fiches de sites région PACA :**

Sur le site internet Portail Natura 2000 :

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/REGFR82.html>

- Dans le **DOCOB (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :**

Sur le site internet de la DREAL :

www.paca.ecologie.gouv.fr/DOCOB

- Dans le **Formulaire Standard de Données du site :**

Sur le site internet de l'INPN :

<http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>

- Auprès de l'animateur** du site :**

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/Participer>

- Auprès de la **Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) du département concerné :**

Voir la liste des DDT dans l' « Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 »